

Décision

Générale

colonial

Décision n° 936 portant avancement d'échelon du personnel contractuel des Services d'Etat et Territoriaux :

n° 936

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 juillet 1963

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1963

Date du numéro
31 juillet 1963

TEXTE INTÉGRAL

Sont promus, au titre de l'année 1963, pour compter des dates ci-dessous indiquées, les agents contractuels des Services d'Etat et des Services Territoriaux, dont les noms suivent : M. Abdillahi Ali Cheïk, dessinateur-calqueur contractuel en ne service au Port de Djibouti, est reclassé au 4e échelon de la catégorie D, pour compter du 4 avril 1963.